

Égalité de traitement face au télétravail : A la DEPV, où en est-on ?

Rencontre avec Ludovic Delestrez, Directeur de la DEPV

C'est votre saga de l'été qui redémarre à la rentrée.

Même si des ajustements ont eu lieu depuis notre dernière intervention, notamment l'abolition des demi-journées de télétravail imposées à certain-e-s, le sujet n'est pas totalement clos.

En effet, même si le cadre légal du règlement intérieur, qui s'applique à tou-te-s, est basé sur 2 jours de télétravail, la DEPV estime que la jauge d'un jour de télétravail est plus adaptée afin de répondre aux spécificités des postes et aux nécessités de service.

Néanmoins, ce cadre n'a pas fait l'objet d'une formalisation officielle et des inégalités persistent géographiquement entre les agent-e.s occupant les mêmes fonctions.

A ce stade, la CGT demande l'égalité de traitement entre les agent-e-s de la DEPV et s'interroge notamment pour comprendre pourquoi ce qui est possible à un endroit ne l'est pas partout. Pourquoi, alors que les 2 jours de télétravail s'organisent sans encombre sur certains territoires, cela ne pourrait-il pas être le cas sur l'ensemble des Unités Territoriales ?

On nous a dit « tout le monde est satisfait » alors soit la CGT comprend mal les réclamations des collègues quand on passe sur les sites. Soit les collègues ne font pas remonter leurs attentes à leur hiérarchie alors qu'il y a un outil justement pour ce faire : les EPA ! Alors la CGT a obtenu que la DEPV, accompagnée de la RH, étudie au terme de la campagne 2024 l'ensemble des remontées des agent-e-s dans la partie dédiée au télétravail. On rappelle également que l'enquête Technologia afin de mieux comprendre les attentes des agent-e-s concerné-e-s à un niveau plus macro.

La CGT restera attentive à l'avancée de ce dossier et à l'égalité de traitement qui sera mise en place. Nos nombreuses HIS démontrent que l'attente des agent-e-s est forte, et nous veillerons à ce que ce sujet soit étudié sérieusement dans son intégralité par l'Administration.

Et un teasing astreintes pour finir !

La RH, présente à notre réunion nous informe être en train de travailler à une nouvelle délibération qui cadrera notamment la question des repos de sécurité pour les « permanents incidents ». Qu'est ce que c'est que ce truc ? on aurait des incidents permanents et on ne fait rien ! Non ? on vous rassure, il s'agit juste de ces agent-e-s qui assurent une astreinte dite « décisionnelle », mais qui ont la spécificité d'être sollicité-e-s plusieurs fois, et pendant la nuit, par des appels, mails, etc. De ce fait, à ce jour, la prise en compte du repos de sécurité n'est pas bien calibrée et ne s'applique pas aux agent-e-s concerné-e-s. Y 'aurait de la jurisprudence qui se préparerait du côté de la Collectivité européenne d'Alsace. Et on sait bien que le vent d'Est n'est jamais très bon !

La CGT invite les collègues concerné-e-s à d'ores et déjà porter ces sujets dans les réunions de services.

Julie Van Eecke, Régis Vandebossche, Frédéric Parisot